

Développement de la capacité d'accueil dans la petite enfance : approbation du plan de financement et demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine

Le rapporteur,

☞ expose que face à un besoin croissant de garde d'enfants, il est proposé l'augmentation de 10 places d'accueil dans le secteur de la petite enfance.

Pour accroître cette capacité d'accueil et vu l'exigüité des locaux actuels situés au Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS), il est envisagé le transfert d'une des structures à la résidence du Parc, pour porter la capacité d'accueil de 20 à 30 places.

Il est envisagé de faire l'acquisition du rez-de-chaussée du bâtiment A de l'ex « Résidence du Parc » d'une surface de 405 m².

A cette acquisition s'ajouteront des travaux d'aménagement intérieurs ainsi que l'acquisition de mobilier et l'agencement d'une cuisine.

Le coût global prévisionnel de cette opération est estimé à 738 000 € HT, soit 830 667 € TTC.

☞ informe que ce projet peut être subventionné par :

- la CAF d'Ille-et-Vilaine à hauteur de 240 000 €, correspondant à une future capacité d'accueil de 30 enfants.

Le financement de cette opération est prévu de la manière suivante :

- | | |
|---|-----------|
| - Participation de la CAF : | 240 000 € |
| - Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : | 73 198 € |
| - Emprunt résiduel: | 517 469 € |

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable, développement économique et prospective, finances et administration générale » lors de sa réunion du 14 juin 2012 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

le plan de financement prévisionnel de l'opération ;

SOLLICITE :

la subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant de 240 000 € correspondant à une capacité totale de 30 places ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : contre : 4 ; pour : 24